

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018, il a été produit 516kg de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CACEM, nous pouvons les réduire par des gestes simples



Acheter en quantité adaptée et planifier ses repas, c'est

LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres c'est **35kg de déchets évités par an**, 30 autocollants STOP PUB c'est **1 tonne de papier évitée**.



JARDINER SANS PESTICIDES

C'est possible et écologique ! Téléchargez le dépliant des alternatives aux pesticides sur www.cacem.fr

COMPOSTER SES DÉCHETS

(de cuisine et du jardin) c'est réduire de 30kg par personne et par an le poids de sa poubelle

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS CAR IL NE POLLUE PAS.



DES GESTES EN +
DES DÉCHETS EN -

Horizon 2025

UN PROGRAMME COMMUN POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Pour tous renseignements

Service prévention des déchets et économie circulaire de la CACEM
05 96 70 98 33 ou standard de la CACEM 0596 75 82 72
mission-prevention-dechets@cacem-mq.com



CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LA PRÉVENTION DÉCHETS, QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est l'ensemble des mesures et actions, situé avant qu'une matière ou un produit devienne un déchet. Objectif réduire les quantités (tonnes et volumes) de déchets produits et leur nocivité.

Elle s'inscrit dans une économie dite économie circulaire dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production de déchets.

EN BREF...

Depuis 2011, la CACEM est investie sur la thématique de la prévention déchets avec son premier Programme Local de Prévention des Déchets. Pendant 5 ans, elle a mis en œuvre avec le soutien de l'ADEME - Agence de la transition écologique un panel d'actions pour réduire les déchets sur l'Agglomération.

PROGRAMME D' ACTIONS 2020-2025 DÉDIÉ À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

C'est un programme obligatoire pour la CACEM qui a en charge la collecte et le traitement des déchets. L'ensemble des actions programmées concerne les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par la CACEM. Il est prévu pour 6 ans sur la période 2020-2025.

Quelles actions ?

1 SENSIBILISER LES PUBLICS CIBLES ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 1 : Sensibilisation autour de la prévention des déchets et de la consommation responsable.

Action 2 : Sensibilisation du jeune public à la prévention des déchets.

2 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 3 : Mettre en place une action dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



3 EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Action 4 : Renforcer la gestion domestique des biodéchets des ménages.

Action 5 : Développer le compostage collectif, partagé et en milieu scolaire.

4 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Action 6 : Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

Action 7 : Encourager les dispositifs favorisant l'utilisation d'alternatives durables et limiter l'usage de produits générateurs de déchets.

5 RENFORCER LES ACTIONS EXISTANTES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 8 : Renforcer le dispositif « Stop Pub ».

Action 9 : Poursuivre la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables.



6 ETRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DÉCHETS

Action 10 : Renforcer l'exemplarité de la CACEM et des communes membres.

7 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Action 11 : Sensibiliser et accompagner les entreprises à la réduction des déchets.



8 RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS

Action 12 : Inclure la réduction des déchets marins dans les actions de prévention.



LES DÉCHETS CONCERNÉS

Les déchets ménagers et assimilés

Les déchets de routine ou ordures ménagères et assimilés :

- les déchets collectés en mélange dans la poubelle ordinaire
- les emballages en verre, en carton
- les papiers
- les bouteilles et bidons en plastique



Les déchets occasionnels comme :

- les encombrants
- les déchets verts
- les textiles
- les déchets d'équipements électriques et électroniques



LES OBJECTIFS

-10% de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010

EN 2010

516 kg
/hab/an

- 51 kg
/hab



EN 2025

465 kg
/hab/an